

10 % ou plus des actions d'une entreprise étrangère effectue un investissement direct.  
(*Foreign Direct Investment*)

**LIBÉRALISATION** : Réductions unilatérales, bilatérales ou multilatérales des droits de douane et autres mesures qui limitent le commerce international.  
(*Liberalization*)

**NPF** : Traitement de la nation la plus favorisée (article 1 du GATT 1994) exigeant que les pays ne fassent pas de distinction entre les produits en fonction du pays d'origine ou de la destination.  
(*MFN: Most-favoured-nation treatment*)

**OBSTACLES NON TARIFAIRES** : Mesures ou politiques gouvernementales autres que les droits de douane qui limitent ou faussent le commerce international. On peut citer comme exemples les contingents d'importation et les pratiques discriminatoires dans l'attribution des marchés publics. Ces interventions sont devenues des obstacles au commerce relativement plus fréquents au fur et à mesure que les droits de douane ont été réduits depuis la Seconde Guerre mondiale.  
(*Non-Tariff Barriers - Measures*)

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques. Organisation composée de pays industrialisés dont le siège est à Paris et qui est chargée d'étudier une gamme étendue de questions ayant trait à l'économie, au commerce, aux sciences et à l'éducation, ainsi que de collaborer dans ces domaines.  
(*OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development*)

**OMC** : Organisation mondiale du commerce. Établie le 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour remplacer le Secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, elle est la pierre angulaire du système commercial international.  
(*WTO: World Trade Organization*)

**PIB** : Produit intérieur brut. Valeur totale des produits et des services produits par un pays.  
(*GDP: Gross Domestic Product*)

**PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT** : Programme de négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce, lancé lors de la rencontre ministérielle qui a eu lieu à Doha, au Qatar, en novembre 2001.  
(*Doha Development Agenda*)

**PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : Expression collective utilisée pour désigner de nouvelles idées, des inventions, des conceptions, des écrits, des films, etc.; la propriété intellectuelle est protégée entre

autres par les droits d'auteur, les brevets et les marques de commerce.  
(*Intellectual Property*)

**RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS** : Dispositions institutionnelles d'un accord commercial qui permettent de régler les divergences de vue entre les parties.  
(*Dispute Settlement*)

**RÈGLES D'ORIGINE** : Lois, règlements et procédures administratives qui déterminent le pays d'origine d'un produit. Les règles d'origine peuvent être conçues pour déterminer l'admissibilité d'un bien à un marché préférentiel en vertu d'un accord de libre-échange (ALE) ou pour indiquer le pays d'origine du bien pour diverses raisons. Une décision fondée sur l'origine prise par une autorité douanière peut déterminer si une expédition est soumise à un contingent, bénéficie d'une préférence tarifaire ou est touchée par un droit antidumping. Ces règles peuvent varier d'un pays à l'autre et ne sont pas toutes établies dans le même but.  
(*Rules of Origin*)

**SUBVENTION** : Avantage économique accordé par un gouvernement aux producteurs, souvent pour renforcer leur compétitivité. La subvention peut être directe (subvention en argent) ou indirecte (p. ex. crédits à l'exportation à faible taux d'intérêt garantis par un organisme gouvernemental).  
(*Subsidy*)

**TARIF DOUANIER** : Taxe imposée sur des biens importés. Il peut s'agir d'une taxe ad valorem (pourcentage de la valeur) ou d'un calcul selon un mode particulier (p. ex. 5 \$ par tranche de 100 kg). Les tarifs douaniers donnent l'avantage du prix aux biens similaires produits localement et constituent des recettes pour les gouvernements.  
(*Tariff*)

**TRANSPARENCE** : Accessibilité et clarté des lois et des règlements.  
(*Transparency*)

**ZLEA** : Zone de libre-échange des Amériques. Proposition d'accord entre les 34 pays démocratiques de l'hémisphère occidental. Le processus de création de la zone de libre-échange des Amériques a été conçu à Miami en 1994, et les négociations ont été lancées à Santiago, au Chili, en 1998.  
(*FTAA: Free Trade Area of the Americas*)